

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chouzelot s'est réuni au lieu habituel des séances, après convocation légale du 21 janvier 2021, sous la présidence de Monsieur Christian MESNIER, maire, pour la session ordinaire du mois de janvier.

- . **Présents** : Christian MESNIER, Claudine GUINET, Didier BAILLY, Sylvie PERRIN, Malory GALMICHE, , Vincent GUINET, Marie-Jeanne JEANNIN et Gregory MARMET.
- . **Absents excusés** : Thierry GUINET (procuration donnée à Didier BAILLY), Danielle STADELMAN (procuration à Christian MESNIER) et Sébastien MÂLE
- . **Absent** : \
- . **Secrétaire de séance** : Marie-Jeanne JEANNIN

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

1. Approbation du compte-rendu de la séance de conseil du 22 décembre 2020

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité, soit 10 voix Pour.

Le Conseil souhaite que lors des décisions d'attribution de logement, les noms des candidats ne soient pas indiqués dans le compte-rendu. Seul le nombre de candidat sera indiqué.

2. ONF : présentation et validation des martelages et des assiettes de coupes à venir

Le Maire présente au Conseil le tableau d'assiette des coupes pour l'année 2021 proposé par l'ONF.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, soit à 10 voix, le Conseil décide :

- . de désigner les parcelles 1, 2 et 12 pour le martelage
- . de mettre en attente la décision sur la destination et les produits de ces coupes

3. Exonération partielle de facture d'assainissement : fuite d'eau après compteur

Le Maire explique qu'un habitant a subi une fuite d'eau l'année dernière et que sa facture d'assainissement qu'il a reçue en fin d'année affiche une consommation excessive. Il a donc sollicité le Maire pour obtenir une exonération.

Le Maire propose donc au Conseil de réduire partiellement la facture d'assainissement de cet abonné en appliquant la règle de l'écrêtement prévue pour ces cas de fuite, soit un plafonnement de la facture au double de la consommation habituelle.

Le Conseil à l'unanimité, soit à 10 voix, décide d'accorder à l'abonné une exonération de sa facture selon cette règle.

4. Règlement du service assainissement collectif

Le Maire informe le Conseil qu'il travaille actuellement sur l'élaboration d'un règlement de service pour l'assainissement collectif.

5. Signalétique : demande d'autorisation de M. PICOT pour la pose d'un panneau de publicité

Le Conseil décide à 10 voix que dans l'attente d'un règlement communal, M. PICOT devra dans un premier temps s'adresser à la Préfecture.

6. Règlement communal à définir pour les signalétiques et autres...

Ce règlement sera élaboré après renseignements demandés à la Préfecture.

7. Dépenses nouvelles d'investissement 2021

Le Maire rappelle les décisions prises le 15 octobre 2020 pour l'acquisition de vitrines : 3 pour l'affichage extérieur et 1 petite murale. Coût total : 608.40€.

Le Maire explique que pour permettre le règlement de ces équipements avant le vote du budget 2021, le Conseil doit délibérer sur le principe de dépenses nouvelles d'investissement 2021 en respectant la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le Maire présente le tableau suivant qui fixe les limites des dépenses nouvelles 2021 :

	Dépenses réelles d'investissement	
	Crédits ouverts en 2020	Limite du ¼
Budget Principal		
Chapitre 21	11 800 €	2 950 €
Service EAU /ASSAINISSEMENT		
Chapitre 21	27 622.30€	6 905 €

L'exposé du Maire entendu, le Conseil, à 10 voix Pour, autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement au titre de 2021 et jusqu'à l'intervention du budget de cet exercice, dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget 2020.

Arrivée de Thierry GUINET

8. Borne à incendie de la rue de Busy défectueuse : validation du remplacement et paiement après le vote du budget

A 10 voix Pour, le Conseil valide le remplacement de la borne à incendie de la rue Champ Gros Pain et décide que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021.

9. Bilan des missions des trois adjoints

- . M. Thierry GUINET informe qu'il a stocké l'enrobé à froid de la CCLL qui sera mis en place aux beaux jours.
- . Il rend compte du projet de sécurisation de la traversée du village avec prise en compte des futurs travaux d'assainissement et de l'élaboration de solutions provisoires.
- . Mme Claudine GUINET a effectué le nettoyage de la grande roche.
- . Mme Sylvie PERRIN informe que pour l'instant aucune demande n'a été reçue pour les jardins communaux
- . M. Didier BAILLY informe sur le suivi de la location et des travaux des logements.

FIN DE SEANCE : 22h20

Le Maire, Ch. MESNIER

